

der autour de lui et chercher s'il trouvera parmi ses amis de la gauche, qui viennent des différentes parties du Canada, un seul homme qui n'a pas accueilli avec joie l'idée de ne réunir le parlement qu'en janvier au lieu de novembre. Pendant les deux dernières années, on m'a maintes et maintes fois représenté que dans ce pays il servait à peu de chose de réunir le Parlement avant les fêtes de Noël; que ces fêtes sont généralement assez longues, et que les députés qui demeurent loin de la capitale, particulièrement ceux qui viennent de l'Ouest, sont obligés de fermer leurs maisons pendant l'hiver, se trouvent retenus inactifs à Ottawa pendant deux, trois ou quatre semaines, attendant le bon vouloir de ceux qui, comme mon très honorable ami, demeurent dans ou près de la capitale, et auxquels il importe peu que les affaires publiques soient conduites de cette manière. Je souhaite que les ministres de cette Chambre soient animés du désir d'expédier rapidement les affaires, et je crois que les honorables députés des Provinces maritimes, de l'Ouest et des parties éloignées d'Ontario et de Québec accueilleront avec plaisir l'innovation que nous avons faite cette année, et approuveront le Gouvernement d'avoir retardé jusqu'à janvier la convocation du Parlement.

Mon très honorable ami a voulu ensuite s'amuser aux dépens du Gouvernement, et a fait des remarques plus ou moins piquantes sur le compte de mon honorable ami le solliciteur général (M. Meighen). Je vois avec plaisir qu'il considère ce choix excellent, et qu'il admet qu'il y a dans cette Chambre un très grand nombre de membres du parti conservateur capables de remplir cette charge avec honneur et habileté. C'est absolument vrai, et si toutes les observations de mon honorable ami étaient aussi opportunes que celle-là, je n'aurais rien à redire. Il a dit qu'ils étaient comme les petits cailloux sur les grèves. C'est heureux, car nous ne sommes pas dans la position que s'est trouvé mon très honorable ami qui, dans cinq circonstances différentes, n'a pas pu trouver le plus petit caillou sur la grève de son côté de la Chambre mais a été obligé d'aller au dehors chercher un ministre de la Justice, un ministre du Travail, un ministre des Travaux publics et le dernier, mais non le moindre, un secrétaire d'Etat. Dans ces circonstances, je suis certain que mon très honorable ami sera tout disposé à féliciter le parti conservateur de n'être pas dans la disette d'hommes de talent dans laquelle

la conduite qu'il a suivie en cinq circonstances différentes indiquerait qu'il s'est trouvé lui-même. Nous avons d'excellents matériaux en abondance de ce côté de la Chambre et je m'unis à mon très honorable ami pour féliciter le parti conservateur canadien de posséder dans cette Chambre des matériaux aussi splendides.

Mon très honorable ami a critiqué l'absence du ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Foster). Quelque tort que puisse résulter pour les affaires publiques de l'absence du ministre du Commerce, je suis très porté à croire que, dans son cœur, mon très honorable ami serait heureux de ne pas le voir du tout dans la chambre pendant cette session. Mais, que cela encourage ou décourage le chef de l'opposition, je lui dirai que le ministre du Commerce est dans le moment sur l'océan et qu'il sera ici, probablement lundi prochain, prêt à répondre à mon honorable ami sur ce point. Le ministre du Commerce est membre d'une commission très importante qui a eu son origine dans une résolution adoptée par la Conférence impériale de 1911. Le très honorable chef de l'opposition croit qu'un ministre canadien de la couronne ne devrait pas être membre de cette commission. Je diffère d'avis à ce sujet, parce que je crois qu'il est d'extrême importance qu'un homme tenant le portefeuille très important et responsable de ministre du Commerce, dont les attributions sont spécialement liées aux questions commerciales comme aux ressources des différentes parties de l'empire, a besoin d'aller en Angleterre, en Australie, en Canada et en Afrique du Sud pour faire une étude complète et approfondie des conditions diverses sur les lieux mêmes; et je ne connais pas d'homme au Canada qui soit plus apte à être membre de cette commission très importante pour y représenter le Canada, que l'est le très honorable G. E. Foster.

Mon très honorable ami a parlé sur plusieurs sujets. Entre autres choses, il a mentionné l'absence dans le discours du trône de toute allusion au bill des grandes routes. Je tiens à dire, en présence de cette Chambre et du pays, que le bill des grandes routes présenté par nous à deux sessions successives et chaque fois adopté par la Chambre des communes, était éminemment propre à préserver les intérêts des diverses provinces du Canada. Je suis en mesure d'ajouter aujourd'hui que la majeure partie de ces provinces, représentant une majorité considérable de la population du